

Paris, le 21 avril 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE
de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

***Une agence de notation internationale valide le constat de l'ADF
concernant la situation financière des départements***

L'Assemblée des départements de France a pris connaissance, avec une grande attention, des conclusions de l'étude menée sur le système de financement des Conseils généraux par l'agence de notation internationale, Standard & Poor's.

Rendue public le 19 avril, cette analyse confirme le diagnostic porté par l'ADF depuis de longs mois sur l'état alarmant des finances départementales. Standard & Poor's estime en effet que *« face à une détérioration avant tout d'ordre structurel, les quelques leviers dont disposaient les Départements ont été mobilisés et sont aujourd'hui en voie d'épuisement »*. L'ADF regrette à cet égard, la récente suppression de la taxe professionnelle qui n'a fait qu'amplifier ce phénomène, réduisant plus que jamais les marges de manœuvre des Conseils généraux.

Selon cette agence de notation, la *« détérioration de la situation financière des Départements relève avant tout de l'évolution de leurs dépenses obligatoires et plus particulièrement de celle de leur financement »*. Standard & Poor's pointe ainsi du doigt la charge croissante que font peser les allocations individuelles de solidarité (Allocation personnalisée d'autonomie, Revenu de solidarité active, Prestation de compensation du handicap) sur les budgets départementaux. Alors même que ces prestations devraient, pour l'ADF, relever de la solidarité nationale, l'Etat n'en compense aujourd'hui qu'une partie de plus en plus faible. L'ADF estime ainsi qu'en 2009, près de 4,2 milliards d'euros resteront à la charge des départements.

Contrairement à certaines idées reçues, la mise en œuvre de plans d'économie de gestion ne résoudrait en rien cette situation. Sur ce point, l'étude de Standard & Poor's ne laisse pas de place au doute. L'exercice de rationalisation des interventions départementales ne peut dégager que des ressources limitées eu égard au poids des dépenses obligatoires dans les budgets départementaux.

C'est pourquoi, c'est à juste titre que Standard & Poor's souligne que les collectivités territoriales peuvent *« agir en acteurs responsables et autonomes de la dépense publique, et non en simples guichets de la solidarité nationale »*.

Standard & Poor's conclue son étude en estimant qu'à défaut *« de solutions durables apportées à un problème structurel, la solvabilité financière des Départements ne pourra que continuer à se détériorer rapidement au cours des prochaines années »*.

Aussi, alors que M. Pierre Jamet s'apprête à remettre dans les jours qui viennent au Premier ministre son rapport sur l'état des finances départementales, l'Assemblée des départements de France espère plus que jamais que ses conclusions se rapprocheront de l'étude réalisée par Standard & Poor's. La qualité du débat public sur ces enjeux fondamentaux pour l'avenir des services publics locaux gagnerait en effet à l'élaboration d'un diagnostic partagé.

Retrouver sur www.departement.org ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM** -Tél. 01.45.49.60.43 – nadia.salem@departement.org